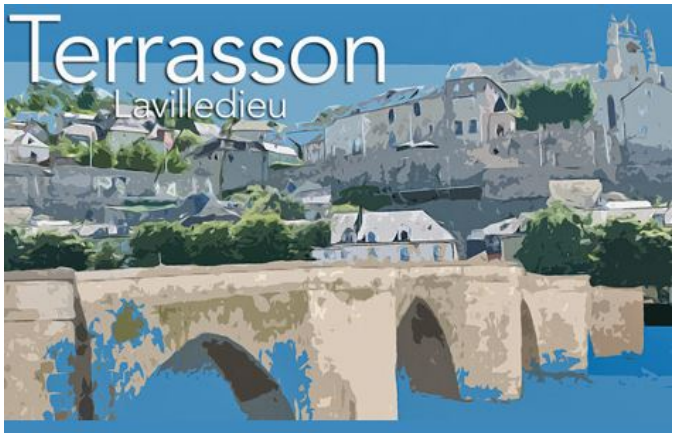


Sécheresse 2022 - Avis aux administrés - Communiqué du 28 septembre 2022 - Ville de Terrasson-Lavilledieu...

"Des Terrassonnais ont fait remonter en mairie des dégâts constatés sur leurs habitations suite à l'épisode de sécheresse qui a touché l'ensemble du territoire français cet été. Afin de déposer un dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès de la préfecture, nous invitons les habitants ayant constaté des dégradations sur leurs biens immobiliers, liées au phénomène de mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sècheresse, à se faire connaitre dans les meilleurs délais.

Pour ce faire une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est à transmettre à l'attention de M. le Maire, sur papier libre, ou par mail à l'adresse suivante : urbanisme@ville-terrasson.com. Elle comprendra :

- Un descriptif succinct des dommages subis,

- La date d'apparition du phénomène et la cause présumée,

- deux ou trois photos des désordres occasionnés,

- un devis éventuel de réparation,

- les coordonnées complètes du demandeur.

Nous vous rappelons que cette démarche est complémentaire à celle que vous devez engager, dès à présent, auprès de votre compagnie d’assurances".